

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2446

7 octobre 2008

### SOMMAIRE

Alster S.à r.l. ....	117399	MedVest .....	117362
Aludore International S.A. ....	117380	MK Helicopter Participation S.à r.l. ....	117387
Arde .....	117377	MK Helicopter S. à r.l. ....	117387
ASSOCIATION LAITIÈRE LUXEMBOURG- GEOISE, association sans but lucratif ..	117402	MLAnna Real Estate 7 S.à r.l. ....	117364
Aviation Promotion Services S.A. ....	117377	ML Food Sàrl .....	117378
Aximo S.A. ....	117377	MME Energy Holdings S.A. ....	117402
Belval Invest S.A. ....	117384	Neopost Luxembourg, succursale luxem- bourgeoise de Neopost SPRL/BVBA ...	117402
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf- les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad- Mondorf .....	117386	New Energy S.à r.l. ....	117384
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf- les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie .....	117387	Obringer-Lux s.à r.l. ....	117400
Central Africa Growth Sicar, S.A. ....	117382	Obringer-Lux s.à r.l. ....	117400
Clyde Blowers Capital S.à r.l. ....	117365	Patron Marina Velca Properties S.à r.l. ..	117364
Coshoola .....	117382	Patron Marina Velca Properties S.à r.l. ..	117365
Dyckerhoff Luxembourg SA .....	117365	Prova Holdings S.A. ....	117401
Dyckerhoff Luxembourg SA .....	117380	Pyxis Partners S.à r.l. ....	117401
ED S.A. ....	117387	Pyxis Partners S.à r.l. ....	117401
EPI Prime GP S.à r.l. ....	117386	Quad II Holdings S.à r.l. ....	117392
ESCProjects S.A. ....	117382	Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l. ....	117363
Euonymus Alatus S.à r.l. ....	117384	Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l. ....	117363
FILDO Investments S.A. ....	117366	Rosaco Holding S.A. ....	117364
Franklin Templeton Strategic Allocation Funds .....	117380	Santana Investments S.A. ....	117400
Gallery Systems S.A. ....	117369	Semaphore Invest S.A. ....	117406
Immobilien-gesellschaft Edward Steichen Building Kirchberg S.A. ....	117363	Sempre Holding S.A.H. ....	117401
International Airlines Technical Pool (I.A.T.P.) S.A. ....	117386	Sempre Holding S.A.H. ....	117400
iTaste .....	117372	Signitec S.à r.l. ....	117379
Karal S.A. ....	117381	SPU Holding S.à r.l. ....	117362
Karsin S.A. ....	117379	Tax and Salary Services S.à r.l. ....	117384
Locamarine Sàrl .....	117383	The Independent Investor Fund .....	117399
		Turbo XII-A Luxco S.à r.l. ....	117389
		Uwe Schneider Holding S.A. ....	117381
		Verizon International Luxembourg S.à r.l. .....	117383

**SPU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 119.265.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121836/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06611. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**MedVest, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 572.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.236.

1. Le 7 juin 2007, CapVest Group Limited a transféré l'intégralité de ses 2.000.000 de parts sociales de la Société à LifeVest Limited, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda.

Il résulte que, le 7 juin 2007, les associés de la Société sont les suivants:

	parts sociales
CapVest Equity Partners II LP: . . . . .	55.250.000
LifeVest Limited: . . . . .	2.000.000
Total: . . . . .	<u>57.250.000</u>

2. Le 21 décembre 2007, CapVest Equity Partners II LP a cédé 6.446.689 parts sociales à CapVest Special Partners II LP, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM 12, Bermuda.

Il résulte que, le 21 décembre 2007, les associés de la Société sont les suivants:

	parts sociales
CapVest Equity Partners II LP: . . . . .	48.803.311
CapVest Special Partners II LP . . . . .	6.446.689
LifeVest Limited: . . . . .	2.000.000
Total: . . . . .	<u>57.250.000</u>

3. Le 24 mai 2008, CV Partners Mater II LP a acquis 4.350.011 et 350.000 parts sociales détenues respectivement par CapVest Equity Partners II LP et LifeVest Limited

Il résulte que, le 24 mai 2008, les associés de la Société sont les suivants:

	parts sociales
CapVest Equity Partners II LP: . . . . .	44.453.300
CapVest Special Partners II LP . . . . .	6.446.689
LifeVest Limited: . . . . .	1.650.000
CV Partners Mater II LP . . . . .	4.700.011
Total: . . . . .	<u>57.250.000</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MedVest

Martinus Weijermans / Tina Page

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2008122192/683/41.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 104.231.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2008 que Madame Sharon March a été révoquée de son poste de gérante de la société avec effet au 21 juillet 2008.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008122156/304/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 104.232.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2008 que Madame Sharon March a été révoquée de son poste de gérante de la société avec effet au 21 juillet 2008.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008122166/304/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Immobilien-gesellschaft Edward Steichen Building Kirchberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 249, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 89.167.

—  
AUSZUG

In der Hauptversammlung vom 27. Juni 2008 wurden die Verwaltungsratsmandate folgender Personen erneuert:

- Dieter Majewski, Dipl.-Betriebswirt, Victoriaweg 6, D-61350 Bad Homburg
- Jürgen Berkhan, Betriebswirt, Walter-Hesselbachstrasse 101, D-60389 Frankfurt
- Klaus-Dieter Dick, Betriebswirt, Johansenaue 170, D-47809 Krefeld

Die Hauptversammlung bestimmt zum Abschlussprüfer:

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Der Gesellschaftssitz wurde von 19, rue de Bitbourg in L-1273 Luxembourg auf 249, rue de Beggen in L-1221 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 24. Juli 2008.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2008122119/304/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Rosaco Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 21.799.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Carlo SCHLESSER. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

C. PISVIN / N. THIRION

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008122122/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**MLAnna Real Estate 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 138.651.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung der Aktionäre vom 16. Juni 2008*

Die Aktionäre der Gesellschaft haben folgende Beschlüsse gefaßt:

- den Rücktritt von Herrn Robert BARNES, Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 16. Juni 2008 anzunehmen;

- Frau Teodora CIOTA, geboren am 3. Januar 1975 in London, England, geschäftsansässig in 2, King Edward Street, EC1A 1HQ London, England mit Wirkung zum 16. Juni 2008 als Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen, und auf unbegrenzte Zeit zu bestellen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Michel RAFFOUL

- Herr John KATZ

- Frau Teodora CIOTA

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, den 18. September 2008.

MLAnna Real Estate 7 S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008122112/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06897. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Patron Marina Velca Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 119.918.

L'Associé Unique de la société, à savoir PATRON CYCLADE S.à r.l., a changé sa dénomination sociale en PATRON MARINA VELCA HOLDING S.à r.l. en date du 18 octobre 2007.

Géraldine SCHMIT

*Gérante*

Référence de publication: 2008122201/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06188. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Patron Marina Velca Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.918.

—  
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 22 octobre 2007 que la société PATRON MARINA VELCA HOLDING S. à r.l., a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait à la société PATRON LEPO HOLDING S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 122 759.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2008122202/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Dyckerhoff Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 53.446.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 10 avril 2008*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de

M Wolfgang Bauer: Président

Dr Stefan Fink: Administrateur

pour un an.

A accepté la démission de Messieurs

Goedecke Bernward et Körner Rüdiger

nommé administrateur

M.Michele Buzzi 69, Biebricher Strasse D-65203 Wiesbaden

pour un an

L'Assemblée décide de confier à Deloitte S.A., Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, la mission de réviseur d'entreprises pour l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

*Pour la société Dyckerhoff Luxembourg S.A.*

Patrick Klein

Référence de publication: 2008122203/8309/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04319. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Clyde Blowers Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 141.248.

—  
*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 10 septembre 2008*

1) L'associé unique a décidé d'augmenter le nombre de gérants de deux (2) à cinq (5).

2) L'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérants, avec effet immédiat:

- Madame Samia RABIA, avocat, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg,

Monsieur François BROUXEL, avocat, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg,

Monsieur Pierre METZLER, avocat, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de rassemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2009.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

1. Monsieur James Allan McCOLL,
2. Monsieur Keith GIBSON,
3. Madame Samia RABIA,
4. Monsieur François BROUXEL,
5. Monsieur Pierre METZLER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121895/280/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

### **FILDO Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 141.625.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence Mersch.

Ont comparu:

a) Monsieur René FALTZ, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 17 août 1953, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

ici représenté par Madame Aurélie ZEIMETH, juriste, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

aux termes d'une procuration sous seing privé qui, après avoir été signée «ne varietur» par le prédit mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

b) Monsieur Lennart STENKE, directeur, né à Sundbyberg (Suède), le 22 septembre 1951, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

ici représenté par Madame Aurélie ZEIMETH, juriste, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

aux termes d'une procuration sous seing privé qui, après avoir été signée « ne varietur » par le prédit mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FILDO Investments S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social et ce tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription ferme ou d'option d'achat, négociation en de toute autre manière.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

## **Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,00) représenté par MILLE (1000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à TROIS CENT-DIX MILLE EUROS (€ 310.000,00) qui sera représenté par DIX MILLE (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

L'administrateur unique ou les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi du mois de juin à 13h30 et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription - libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur René FALTZ, prénommé, NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF actions . . . . .	(999)
Monsieur Lennart STENKE, prénommé, UNE action . . . . .	(1)
TOTAL: MILLE actions . . . . .	(1.000)

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de 31.000,00 EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (€ 2.000,00).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:
  - a) Monsieur René FALTZ, prénommé,
  - b) Monsieur Lennart STENKE, prénommé,
  - c) Monsieur Nicolas KRUCHTEN, né à Luxembourg 28 août 1957, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:  
La société anonyme «SERVER GROUP EUROPE S.A.», avec siège social sis à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 68 574.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ZEIMETH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 septembre 2008. MER/2008/1505. — Reçu cent cinquante-cinq euros A 0,5%=155€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 septembre 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008121303/243/169.

(080141423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Gallery Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.606.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société European Consultants Limited, avec siège social établi à 1st Floor, 41, Chalton Street, NW1 1JD Londres (GB), ici représenté par Madame Nicole Reinert, employée privée, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 septembre 2008; et

2) La société Zilstra Corp, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par son mandataire général, Madame Nicole Reinert.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GALLERY SYSTEMS S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le négoce de matières textiles et de tous articles connexes. En outre, elle a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte, pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, l'achat, la vente et la location de voitures automobiles neuves et d'occasion.

Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,00 €) euros divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,00 €) euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à trois cent dix mille (310.000,00 €) euros, divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,00 €) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 11 septembre 2008 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mars à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société European Consultants Ltd, pré qualifiée quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2) La société Zilstra Corp., pré qualifiée une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,00 €) euros est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant des comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean-Louis Loyau, né le 24.09.1959 à F-Nevers, demeurant à F-01250 Tossiat, 8, Impasse du Pré de la Garde.
  - b) Allison Boisson, gérante de société, née le 17.02.1987 à Bourg en Bresse, demeurant à Parc du comté 5 ter, rue Léon et Cécile Mathy, F-39570 Montmorot.
  - c) La société Hogan Invest & Trade Ltd, avec siège social établi à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

Eurocomptes S.A., une société avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.263.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un ou plusieurs administrateurs-délégués, lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.
- 6) L'adresse de la société est fixée à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

#### *Avertissement*

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation de faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signée avec nous notaire la présente minute.

Signé: N. Reinert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 16 septembre 2008. LAC/2008/37458. - Reçu cent cinquante-cinq euros, Eur 0,5% = 155,00.

*Pour le Receveur (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008121299/5770/169.

(080141129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

#### **iTaste, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 141.538.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange agissant en remplacement de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute

Ont comparu:

1. Monsieur Alain Ries, administrateur de sociétés, résidant rue du Centre 65, CH-1025 Saint-Sulpice (Suisse) ici représenté par Monsieur Fabian CORVINA, collaborateur du cabinet PKF Weber & Bontemps, L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.  
en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé à Saint-Sulpice, le 25 août 2008.
2. Monsieur Paul de La Rochefoucauld, ingénieur, résidant 52, rue Agasse, CH-1208 Genève (Suisse) ici représentée par Monsieur Fabian CORVINA, prénommé,  
en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé à Genève, le 25 août 2008.
3. Codlam Inc., c/o Pictet & Cie, avec siège social à CH-1211 Genève, 60, avenue des Acacias, ici représentée par Monsieur Fabian CORVINA, prénommé,  
en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé à Lausanne, le 26 août 2008.
4. Monsieur Christian Wanner, épicier, résidant route de Vevey, 12, CH-1096 Cully (Suisse)

ici représentée par Monsieur Fabian CORVINA, prénommé, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé à Ecublens, le 25 août 2008.

5. Monsieur Dominique Locher, épicier, résidant à 18, chemin des Pinsons, CH-18000 Vevey (Suisse)

ici représentée par Monsieur Fabian CORVINA, prénommé, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé le 26 août 2008

6. Monsieur Jean-François Blachon, informaticien, résidant à 31, rue de Bissinges, F-74500 Publier (France)

ici représentée par Monsieur Fabian CORVINA, prénommé, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé à Publier, le 26 août 2008.

lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer par les présentes:

### Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, dénomination, siège, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société Anonyme adopte la dénomination «iTaste».

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise (notamment d'exploitation, de développement et de commercialisation de services internet et mobiles de guides consommateurs), ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets ou droit de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets ou autres droit de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets ou autres droits de propriété intellectuelle.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

### Chapitre II.- Capital, actions

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social émis de quatre-vingt-six mille trois cent quarante-quatre euros (86.344,- EUR), divisé en quatre-vingt-six mille trois cent quarante-quatre (86.344) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) par action, entièrement libérées.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

### Chapitre III.- Conseil d'Administration, commissaire aux comptes

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si deux administrateurs au moins sont présents.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou courrier électronique à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion. La réunion pourra se tenir en tout lieu au Luxembourg ou à l'étranger.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique ou par télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente (y compris par téléphone) ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par au moins un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Commissaire aux Comptes.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

#### Chapitre IV.- Assemblée Générale des Actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 11h00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres Assemblées Générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, Vote.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire. Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier les présents statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### Chapitre V.- Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 18. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VII.- Loi applicable

**Art. 21. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2009.

### *Souscription*

Les quatre-vingt-six mille trois cent quarante-quatre (86'344) actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Alain Ries, prénommé, cinquante-cinq mille (55.000) actions,
- Monsieur Paul de La Rochefoucauld, prénommé, vingt-quatre mille quatre cents actions (24.400) actions,
- Codlam Inc., prénommé, trois mille trois cent trente-trois (3.333) actions,
- Monsieur Christian Wanner, prénommé, deux mille deux cent vingt-deux (2.222) actions,
- Monsieur Dominique Locher, prénommé, huit cent trente-trois (833) actions,
- Monsieur Jean-François Blachon, prénommé, cinq cent cinquante-six (556) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de quatre vingt six mille trois cent quarante quatre euros (86.344,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 2.000,- EUR.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires agissant comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Alain Ries, prénommé
2. Monsieur Paul de La Rochefoucauld, prénommé
3. La société à responsabilité Habert Dassault Finance

avec siège social à 9, Rond-Point des Champs-Élysées, F-75008 Paris (France), par son représentant permanent Monsieur Emmanuel Coquoin, résidant à 5, rue Horace de Choiseul, F-91170 Viry-Châtillon.

4. La société anonyme Risque et Sérénité avec siège social 184, rue de la Pompe, F-75116 Paris (France) par son représentant permanent Monsieur Guy de Soucy, résidant 10, rue Pierret, F-92200 Neuilly sur Seine.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009. Ce mandat est renouvelable pour un an à la fin de chaque année.

Monsieur Alain Ries est nommé président du conseil d'administration.

Monsieur Paul de La Rochefoucauld est nommé administrateur-délégué de la société.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "PKF ABAX Audit S.à r.l." ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009. Ce mandat est renouvelable pour un an à la fin de chaque année.

Le siège social de la société est fixé à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. CORVINA, M. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2008, Relation: LAC/2008/35221. — Reçu € 431,72.- (quatre cent trente-et-un euros soixante-douze cents).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008120022/206/241.

(080139270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Arde, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 9, Reidenerwee.

R.C.S. Luxembourg B 42.866.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beckerich, le 22 septembre 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008121973/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2008, réf. DSO-CU00154. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080141451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Aviation Promotion Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.839.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1517 du 22 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVIATION PROMOTION SERVICES S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008121900/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05432. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

---

**Aximo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.078.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 janvier 2007, que:

Suite aux démissions de:

- Monsieur Jacques BOTON, Administrateur et Administrateur-délégué, domicilié au 17, avenue des Hêtres, B-1340 Ottignies-Louvain-La-Neuve.

- La SARL Stratégo International.

Sont élus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- La SPRL JB Conseils, dont le siège social est sis au 17, avenue des Hêtres, B-1340 Ottignies-Louvain-La-Neuve.

- La SPRL Société Européenne d'Innovation Technologique (SEPIT), dont le siège social est sis au 16, avenue de la Toison d'Or, B-1050 Ixelles.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008122216/802/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**ML Food Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3617 Kayl, 46, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 141.654.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- José Antonio CARVALHO LOPES, aide-comptable, né à Mortagua (Portugal) le 19 mars 1980, et son épouse
- 2.- Sonia MEIRELES DO PACO, aide-vendeuse, née à Ervoes (Portugal) le 9 décembre 1983, demeurant ensemble à L-3635 Kayl, 9, rue Altresch.

Les comparant ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ML FOOD SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Kayl.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'alimentation-épicerie ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1.- José Antonio CARVALHO LOPES, aide-comptable, né à Mortagua (Portugal), le 19 mars 1980, demeurant à L-3635 Kayl, 9, rue Altresch, soixante-deux parts . . . . .	62
2.- Sonia MEIRELES DO PACO, aide-vendeuse, née à Ervoes (Portugal) le 9 décembre 1983, demeurant à L-3635 Kayl, 9, rue Altresch, soixante-deux parts . . . . .	62
Total: Cent vingt-quatre parts . . . . .	124

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3617 Kayl, 46, rue de la Chapelle.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- José Antonio CARVALHO LOPES, aide-comptable, né à Mortagua (Portugal), le 19 mars 1980, demeurant à L-3635 Kayl, 9, rue Altresch, gérant technique.

2.- Sonia MEIRELES DO PACO, aide-vendeuse, née à Ervoes (Portugal) le 9 décembre 1983, demeurant à L-3635 Kayl, 9, rue Altresch, gérante administrative.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carvalho Lopes, Meireles Do Paco et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 12 septembre 2008, Relation: EAC/2008/11 636. — Reçu trente et un euros 12.400.- à 0,25% = 31.-.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 septembre 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008121810/223/69.

(080141812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Signitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 25-27, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.640.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008121927/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04605. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080141450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Karsin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.753.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 février 2008*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008122200/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Dyckerhoff Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 53.446.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 10 avril 2008*

L'Assemblée décide de ne plus confier à

COMPAGNIE DE REVISION Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, la mission de réviseur d'entreprises

PRICEWATERHOUSECOOPERS Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, la mission de réviseur d'entreprises

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour la société Dyckerhoff Luxembourg S.A.

Patrick Klein

Référence de publication: 2008122204/8309/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07274. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Aludore International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.021.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 04/09/2008 que:

- le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Massimo Bagni comme administrateur avec effet immédiat.

- le conseil d'administration coopte en remplacement, Sévrine Silvestro, demeurant professionnellement au L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich, avec effet immédiat.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122196/304/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Franklin Templeton Strategic Allocation Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.696.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la société a décidé en date du 3 février 2006 de déléguer la gestion journalière de la société aux dirigeants suivants:

117381

- Mme Denise Voss, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;  
- M. William Lockwood, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Franklin Templeton Strategic Allocation Funds*

Signature

Référence de publication: 2008122220/9377/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Uwe Schneider Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.218.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats vom 24. Juli 2008*

Der Verwaltungsrat der GESELLSCHAFT beschließt Herrn Norbert Nietsch, Steuerberater, geboren am 20ten April 1950 in Mittenwald (Deutschland), wohnhaft in CH-8280 Kreuzungen, Alpstrasse 25, zum Verwaltungsratsmitglied zu wählen. Sein Mandat wird bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft laufen.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 22. August 2008.

*Für die Gesellschaft*

*UWE SCHNEIDER HOLDING S.A.*

Unterschriften

Référence de publication: 2008122221/5710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Karal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.897.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 septembre 2008*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance. L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007/2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Antonio Porsia, Entrepreneur, résidant Via Poli 53, Rome, Italie, Administrateur «A»;
- Monsieur Rolando Zorzi, Entrepreneur, résidant Via Gioberti 54, Rome, Italie, Administrateur «A»;
- Monsieur Roberto De Luca, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur «B»;
- Madame Valérie Wesquy, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, Administrateur «B»

*Commissaire aux Comptes:*

Global Trust Advisors S.A., société ayant son siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

*Pour KARAL S.A.*

*Global Trust Advisors S.A*

*Agent domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008122219/7989/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07538. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Central Africa Growth Sicar, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 87.247.

—  
*Erratum*

*Ledit extrait annule et remplace l'extrait publié le 2 juillet 2008*

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 25 mars 2008*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, qui se tiendra en mars 2009, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Edward Van Kleeck JAYCOX, Bahadurali R. JETHA, Mohamadou DIOP, Etienne VIARD et Koffi Jean-Marc SAVI de TOVE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg SA  
CORPORATE AND DOMICILIARY AGENT

Signatures

Référence de publication: 2008122218/3451/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Coshoola, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 100.146.

—  
*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et les Cessionnaires en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008 et acceptée par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société COSHOOLA S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

	Parts sociales
Monsieur Olivier Billard, employé privé, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre (France), demeurant à F-57970 Yutz, 116, avenue des nations: SOIXANTE TROIS parts sociales . . . . .	63
Monsieur Grégory Landsheere, employé privé, né le 7 avril 1975 à Remiremont (France), demeurant à L-1647 Luxembourg, 62, rue du Grünwald: CINQUANTE parts sociales . . . . .	50
NC2I S.A., société anonyme ayant son siège social à L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.001; Représentée par Monsieur Daniel Ritz: DOUZE parts sociales . . . . .	12
Total: CENT VINGT CINQ parts sociales . . . . .	125

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Les Associés

NC2I S.A. / Olivier Billard / Grégory Landsheere

Représentée par M. Daniel Ritz / - / -

Référence de publication: 2008122222/1157/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01523. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**ESCProjects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 81.200.

—  
Avec effet au 1<sup>er</sup> JANVIER 2008,

Gefco Limited a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société ESCProjects SA RC B 81.200 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008122223/1333/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Verizon International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 316.313.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.208.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 15 août 2008, il a été décidé:

- De reconnaître avec effet au 15 août 2008, la démission de Monsieur Mark Fitzgerald Anthony Kearns, demeurant au 41, King George Square, TW 10 GLF Surrey, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A de la Société et Monsieur Donald Philip Badoux, demeurant à Eykmanlaan 387, 3571 Utrecht, Pays-Bas, en tant que gérant de classe B de la Société; et

- D'approuver avec effet au 15 août 2008, la nomination de Monsieur Dominique Gaillard, demeurant à Tower 5, The Belcher's, 89 Pok Fu Lam Road, Hong Kong, Chine, en tant que gérant de classe A de la Société et de Monsieur Erik Van Dijk, demeurant à Buizerdlaan 19, 1343 Almere, Pays-Bas, en tant que gérant de classe B de la Société.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance sera dès lors composé de:

- Van Saders William Paul résidant au 5, Cedar Ridge Drive, USA - NJ 07930 Chester, gérant de classe A; et
- Gaillard Dominique résidant à Tower 5, The Belcher's, 89 Pok Fu Lam Road, Hong Kong, Chine, gérant de classe A; et
- Van Dijk Erik résidant à Buizerdlaan 19, 1343 Almere, Pays-Bas, gérant de classe B; et
- Schneider Manfred résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 4 septembre 2008.

*Pour Verizon International Luxembourg S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008122230/2134/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02250. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Locamarine Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.647.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/09/08.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008122232/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05453. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Tax and Salary Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 136.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2008122329/236/11.

(080142134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Belval Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 73.096.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré de L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.
- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat des administrateurs suivants: Monsieur Pierre-Paul Boegen demeurant à Arlon, Belgique, Madame Nelly Noel, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Roger Greden, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Sont nommés administrateurs pour une période 6 ans:
  - \* Monsieur Philippe Leroy, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue
  - \* Monsieur Christophe Mignani, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue
  - \* Monsieur Thierry Hellers, demeurant professionnellement à L-1279 Luxembourg, 19, rue Bitburg
- Prise d'acte de la révocation avec effet immédiat du commissaire aux comptes Fidu-concept Sarl, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes de la société, pour une période de 6 années la société ABROAD Consulting SA, 47, Grand Rue L-1661 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B92617

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.08.2008.

Pour BELVAL INVEST SA  
Abroad Fiduciaire  
Signatures

Référence de publication: 2008122311/6951/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Euonymus Alatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. New Energy S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 127.944.

In the year two thousand eight, on the ninth day of September.

Before Us, Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Renato Marzatico, residing at Via Ticino 6, 27020 Torre d'Isola (PV) Italy,  
here represented by Mr Giovanni LA FORGIA, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on August 28th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of NEW ENERGY S.à.r.l, société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed of M<sup>e</sup> Marc Lecuit, residing in Mersch on the 4th of May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1348 of the 4th of July 2007,

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "Euonymus Alatus S.à r.l."

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

**Art. 4.** The Company will have the name of Euonymus Alatus S.à r.l.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1.000.- €).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Renato Marzatico, résident à Via Ticino 6, 27020 Torre d'Isola (PV), Italie, ici représenté par Monsieur Giovanni LA FORGIA, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société NEW ENERGY S.à r.l, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Marc Lecuit, de résidence à Mersch en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1348 du 4 juillet 2007;

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la société en "Euonymus Alatus S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4.** La Société aura la dénomination de Euonymus Alatus S.à r.l

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000.- €).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. La Forgia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008. LAC/2008/37111. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008122357/5770/70.

(080141768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**EPI Prime GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.986.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52822 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008122345/211/11.

(080142041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad-Mondorf, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 186.000,00.**

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 18.159.

---

L'adresse du siège social est:

Rue Th. Flammang, L-5618 Mondorf-les-Bains

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 18 septembre 2008.

Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf

Signature

Référence de publication: 2008122286/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**International Airlines Technical Pool (I.A.T.P.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 108.683.

---

*Extrait du procès verbal du conseil d'administration de la société tenu en date du 28 août 2008*

Lors de la réunion du Conseil d'Administration tenu aujourd'hui, le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Transférer le siège social de

Ancien Bâtiment du Cargo Centre, route de Trêves, L-1110, Luxembourg

vers:

12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

Luxembourg le, 28 Août 2008.

Ted Moos

President

IATP Board of Directors

Référence de publication: 2008122281/597/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**ED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 48.716.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 31 juillet 2008*

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122287/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06505. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.  
R.C.S. Luxembourg B 18.193.

L'adresse du siège sociale est:

Rue Th. Flammang, L-5618 Mondorf-les-Bains

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 18 septembre 2008.

Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie

Signature

Référence de publication: 2008122285/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**MK Helicopter S. à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MK Helicopter Participation S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 137.255.

Im Jahre zweitausendacht, am neunten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

- 1) Herr Dr. Christoph GOTTWALD, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in D-28717 Bremen, Auf dem Pasch 36; und
- 2) Herr Daniel WRUCK, Kaufmann, wohnhaft in D-62348 Bad Homburg, Mariannenweg 40, hier vertreten durch Herrn Dr. Christoph GOTTWALD, vorbenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Frankfurt am 5. September 2008.

Welch Vollmacht, nachdem sie "ne varietur" von dem Komparenten und dem amtierenden Notar unterschrieben wurde, der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschafter haben den Notar aufgefordert, folgendes festzuhalten.

Die Erschienenen sind die alleinigen Gesellschafter der luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung MK Helicopter Participation S.à r.l., eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter Nummer B 137.255, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Henri BECK, mit Amtssitz in Echternach vom 27. Februar 2008, veröffentlicht im

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 957 vom 17. April 2008, mit Gesellschaftssitz in 24, rue des Genêts, L-1621 Luxemburg. Die Satzung der Gesellschaft wurde seither noch nicht abgeändert.

Die Gesellschafter erklären, dass sie ausführlich über die Beschlüsse informiert sind, die aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

1) Umbenennung des Gesellschaftsnamens von MK Helicopter Participation S. à r.l. in MK Helicopter S. à r.l. und dementsprechende Änderung des Artikels 2 der Satzung;

2) Ergänzung des Artikels 4 der Satzung um folgenden neuen ersten Absatz;

"Gegenstand der Gesellschaft ist die Entwicklung, die Herstellung und der Vertrieb von Helikoptern und Zubehör, die Erbringung von Serviceleistungen sowie das Training von Piloten und Mechanikern.";

3) Herabsetzung des Nominalwerts der Anteile von einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR) auf einen Euro (1.- EUR);

4) Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von achtzehn Millionen Euro (18.000.000.- EUR) um es von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- EUR) auf achtzehn Millionen zwölftausendfünfhundert Euro (18.012.500.- EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von achtzehn Millionen (18.000.000) neuen Anteilen mit einem Nennwert von einem Euro (1.- EUR);

5) Zeichnung und Einzahlung der neu geschaffenen Anteile durch die Gesellschafter;

6) Entsprechende Änderung des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft;

7) Sonstiges.

#### *Erster Beschluss*

Es wird beschlossen den Namen der Gesellschaft von MK Helicopter Participation S.à r.l. in MK Helicopter S. à r.l. abzuändern und damit Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "MK Helicopter S.à r.l."."

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Zweck der Gesellschaft zu erweitern und dementsprechend Artikel 4 der Satzung folgenden neuen ersten Absatz hinzuzufügen:

" **Art. 4. neuer erster Absatz.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Entwicklung, die Herstellung und der Vertrieb von Helikoptern und Zubehör, die Erbringung von Serviceleistungen sowie das Training von Piloten und Mechanikern."

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen ausserdem den Nominalwert der Anteile der Gesellschaft von einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR) auf einen Euro (1.- EUR) herabzusetzen.

Demzufolge beträgt das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von je einem Euro (1.- EUR). Die Anteile sind wie folgt gezeichnet:

1) Herr Dr. Christoph GOTTWALD .....	6.250 Anteile;
2) Herr Daniel WRUCK .....	6.250 Anteile
Gesamt .....	12.500 Anteile

#### *Vierter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von achtzehn Millionen Euro (18.000.000.- EUR) um es von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- EUR) auf achtzehn Millionen zwölftausendfünfhundert Euro (18.012.500.- EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von achtzehn Millionen (18.000.000) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (1.- EUR), welche mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und zwar durch Einbringung einer Sacheinlage bestehend aus der Vorentwicklung der MK3 und MK2 (Leichtubschrauber) und aller dazugehörigen technischen Entwicklungen, Werkzeugen, Formen und Konzepte sowie eingeworbener Drittmittel (Sacheinlage).

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die aktuellen Gesellschafter nehmen die Zeichnung und Einzahlung der neuen Anteile durch folgenden neuen Gesellschafter (neuer Gesellschafter) wie folgt, an und akzeptieren sie:

MK Helicopter Entwicklungs- und Produktions GmbH & Co. KG, mit Gesellschaftssitz in D-65468 Trebur, Hans-Böckler-Strasse 4, eingetragen im Handelsregister von Darmstadt (Deutschland) unter der Nummer HRA 53375, hier rechtmässig vertreten durch seine Geschäftsführerin MK Helicopter Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH, mit Gesellschaftssitz in D-65468 Trebur, Hans-Böckler-Strasse 4, eingetragen im Handelsregister von Darmstadt (Deutschland) unter der Nummer HRB 55116, hier rechtmässig vertreten durch seinen Geschäftsführer Herr Jens KLÜVER, wohnhaft in Otto Modersohn Weg 8, D-24568 Kaltenkirchen, er selbst wiederum vertreten durch Herrn Dr. Christoph GOTTWALD, vorbenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Trebur am 5. September 2008:

achtzehn Millionen Anteile (18.000.000).

Welche Vollmacht, nachdem sie "ne varietur" von dem Komparenten und dem amtierenden Notar unterschrieben wurde, der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

Zur Durchführung der Kapitalerhöhung wird ein Betrag von achtzehn Millionen Euro (18.000.000.- EUR) durch eine Sacheinlage erbracht.

Der Nachweis über die oben genannte Sacheinlage wurde dem Notar durch ein Zertifikat der Gesellschafter sowie durch ein Zertifikat des neuen Gesellschafters, welche die Sacheinlage auf achtzehn Millionen Euro (18.000.000.- EUR) abschätzen, erbracht. Diese Zertifikate bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben.

#### *Fünfter Beschluss*

Infolge der soeben durchgeführten Kapitalerhöhung werden die Anteile von nun an wie folgt gehalten:

- 1) Herr Dr. Christoph GOTTWALD, vorbenannt, sechstausendzweihundertfünfzig Anteile (6.250);
- 2) Herr Daniel WRUCK, vorbenannt, sechstausendzweihundertfünfzig Anteile (6.250);
- 3) MK Helicopter Entwicklungs- und Produktions GmbH & Co. KG, vorbenannt, achtzehn Millionen Anteile (18.000.000).

#### *Sechster Beschluss*

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse, wird Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt achtzehn Millionen zwölftausendfünfhundert Euro (18.012.500.- EUR), eingeteilt in achtzehn Millionen zwölftausendfünfhundert (18.012.500) Anteile, mit einem Nominalwert von je einem Euro (1.- EUR)."

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf fünfundneunzigtausenddreihundert Euro (95.300.- EUR) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Gottwald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008. LAC/2008/37112. - Reçu quatre-vingt-dix mille euros, Eur 0,5% = 90.000.- €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008122274/5770/110.

(080141732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

### **Turbo XII-A Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.110,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 141.370.

In the year two thousand and eight, on the fifth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Turbo XII-A Luxco S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on August 26, 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended so far.

There appeared:

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered under number 26643, acting through its general partner, First Reserve GP XII, L.P., acting

through its general partner First Reserve GP XII Limited (the Sole Shareholder), hereby represented by Maître Juliette Mayer, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Greenwich, on September 4, 2008.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. (i) Change of the currency of the Company's share capital from euro (EUR) to United States dollar (USD), (ii) conversion of the amount of the Company's share capital in an amount expressed in United States dollar (USD), in order to set, as a result of the changes listed under items (i) and (ii) here above, the Company's share capital at approximately the equivalent in United States dollar (USD) of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), with all the shares having each a par value of one United States dollar (USD 1), at the official exchange rate of the European Central Bank available at the date preceding the Meeting;

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the changes specified in item 2 above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., and any lawyer or employee of Loyens & Loeff, each of such persons acting individually under his/her sole signature on behalf of the Company, to proceed with any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance, he waives the convening notices formalities.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to (i) change the currency of the Company from euro (EUR) to United States dollar (USD) with immediate effect, (ii) convert the amount of the Company's share capital in an amount expressed in United States dollar (USD) at the official exchange rate of the European Central Bank dated as of September 4, 2008 (i.e. EUR 1 = USD 1.4488), and (iii) change the par value of the shares of the Company by bringing it at one United States dollar (USD 1) per share in order to set, as a result of the changes listed under items (i) to (iii) here above, the Company's share capital at eighteen thousand one hundred and ten United States dollar (USD 18,110), represented by eighteen thousand one hundred and ten (18,110) shares, having a par value of one United States dollar (USD 1) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which will henceforth read as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at eighteen thousand one hundred and ten United States dollar (USD 18,110), represented by eighteen thousand one hundred and ten (18,110) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., and any lawyer or employee of Loyens & Loeff, each of such persons acting individually under his/her sole signature on behalf of the Company, to proceed with any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Turbo XII-A Luxco S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 26 août 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas fait l'objet de modifications jusqu'à présent.

**A COMPARU:**

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., une société en commandite existante selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, immatriculée sous le numéro 26643, agissant par le biais de son associé commandité, First Reserve GP XII, L.P., lui-même agissant par le biais de son associé commandité First Reserve GP XII Limited (l'Associé Unique), ici représenté par Maître Juliette Mayer, Avocate à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Greenwich, le 4 septembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. (i) Changement de la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollars américains (USD), (ii) conversion du montant du capital social de la Société en un montant exprimé en dollars américains (USD), afin de fixer, en raison des changements énumérés aux points (i) et (ii) ci-dessus, le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à son équivalent approximatif en dollars américains (USD), toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, au taux de change officiel de la Banque Centrale Européenne disponible à la date précédant l'Assemblée;

3. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications indiquées au point 2 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordé à tout gérant de la Société, à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, chacune de ces personnes agissant individuellement sous sa propre signature pour le compte de la Société, d'accomplir toutes les formalités qui se rapportent à ces modifications (en ce compris en tout état de cause le dépôt et la publication des documents auprès des autorités Luxembourgeoises compétentes); et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique se considérant comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance, renonce aux formalités de convocation.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide (i) de changer la devise de la Société de l'euro (EUR) en dollars américains (USD) avec effet immédiat, (ii) de convertir le montant du capital social de la Société en un montant exprimé en dollars américains (USD) au taux de change officiel de la Banque Centrale Européenne en date du 4 septembre 2008 (soit EUR 1 = USD 1,4488), et (iii) changer la valeur nominale des parts sociales de la Société en la portant à un dollar américain (USD 1) par part sociale afin de fixer, en raison des changements énumérés aux points (i) et (iii) ci-dessus, le capital social de la Société à dix-huit mille cent dix dollars américains (USD 18.110), représenté par dix-huit mille cent dix (18.110) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à dix-huit mille cent dix dollars américains (USD 18.110), représenté par dix-huit mille cent dix (18.110) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordé à tout gérant de la Société, à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, chacune de ces personnes agissant individuellement sous sa propre signature pour le compte de la Société, d'accomplir toutes les formalités qui se rapportent à ces modifications (en ce compris en tout état de cause le dépôt et la publication des documents auprès des autorités Luxembourgeoises compétentes).

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: J. Mayer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2008. LAC/2008/36917. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008122259/5770/157.

(080141740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

### **Quad II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.709.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Appears:

"Quad Partners Canada / Euro Holding LP", a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

The founder is here represented by Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

#### **Name - registered office - object - duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Quad II Holdings S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.00 (one euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

#### *Subscription - payment*

All the 12,500 shares representing the capital have been entirely subscribed by Quad Partners Canada / Euro Holding LP, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company ww, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.00 (two thousand euro).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

- Mr KAPLAN Andrew, with professional address at 21 Penn Plaza, Suite 1501, New-York, NY 10001, U.S.A.

- Mr PRZYGODDA Frank, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of the two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, rue Guillaume Kroll, 5.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

«Quad Partners Canada / Euro Holding LP», une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - siège - objet - durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Quad II Holdings S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12,500.00 (douze mille cinq cents euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1.00 (un euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### **Exercice social - comptes annuels**

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Dissolution - liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Les 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Quad Partners Canada / Euro Holding LP, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500.00 (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2,000.00 (deux mille euro).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes;

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Monsieur KAPLAN Andrew, avec adresse professionnelle au 21 Penn Plaza, Suite 1501, New-York, NY 10001, U.S.A.

- Monsieur PRZYGODDA Frank, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe des deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, rue Guillaume Kroll, 5.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: SCHIERES - J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2008. LAC/2008/35953. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,50%: EUR 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-deux septembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008122375/242/364.

(080142560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

**Alster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.349.

En date du 16 septembre 2008, Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, une société en commandite par actions/ société d'investissement à capital variable/ fond d'investissement spécialisé, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 132.034, a cédé quarante-huit (48) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Alpina Real estate Company S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.697.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122205/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**The Independent Investor Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.472.

*Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 28 juillet 2008*

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Madame Isabelle BORELLO, résidant professionnellement au 8, avenue Champel, CH 1211 Genève, Suisse, en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration, à compter du 31 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A. LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008122217/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Santana Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 116.887.

—  
*Extrait de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 11 septembre 2008*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité que le siège social est transféré

de L-1140 Luxembourg, 67-69, route d'Arlon

à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008122288/752/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05163. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Obringer-Lux s.à r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 50.910.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/09/08.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008122244/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05464. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Sempre Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.590.

—  
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 janvier 2002.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEMPRE HOLDING S.A.H.

Signatures

Référence de publication: 2008122240/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06173. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Obringer-Lux s.à r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 50.910.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/09/08.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008122242/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05467. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Prova Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 85.629.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008122384/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06219. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

---

**Pyxis Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 100.658.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/09/08.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008122237/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05448. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Sempre Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.590.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 janvier 2002.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *SEMPRE HOLDING S.A.H.*

Signatures

Référence de publication: 2008122239/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06169. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Pyxis Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.658.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/09/08.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008122235/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05450. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**MME Energy Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 92.506.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008122387/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06210. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080142198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

**Neopost Luxembourg, succursale luxembourgeoise de Neopost SPRL/BVBA, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.047.

Madame Anne Sanders, demeurant au 37 Ikaroslaan, B-1930 Zaventem, Belgique, actuellement gérante de la succursale Neopost Luxembourg, est née le 19 juin 1963 à Louvain.

*POUR NEOPOST LUXEMBOURG*

Signature

Référence de publication: 2008122227/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01347. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**A.L.L., A.s.b.l., ASSOCIATION LAITIERE LUXEMBOURGEOISE, association sans but lucratif.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 7.719.

STATUTS

Entre les soussignés:

- LUXLAIT, Association agricole, de droit luxembourgeois,

ayant son siège à L-1311 Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen, représentée par M. John RENNEL, Président du Conseil d'administration

- NOUVELLE LUXLAIT PRODUITS, S.à.r.l, de droit luxembourgeois ayant son siège à L-1311 Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen, représentée par M. Claude STEINMETZ, gérant

- FROMAGERIE DE LUXEMBOURG, S.à.r.l., de droit luxembourgeois ayant son siège à L-5811 Fentange, 93, rue de Bettembourg, représentée par M. Carlo FEYDER, gérant

lors de l'assemblée constituante du 12 septembre 2008, il a été décidé à l'unanimité des voix des membres présents et représentés de créer une association sans but lucratif dénommée ASSOCIATION LAITIERE LUXEMBOURGEOISE et d'adopter les statuts suivants:

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, siège, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée «ASSOCIATION LAITIERE LUXEMBOURGEOISE, association sans but lucratif» (en abrégé A.L.L., A.s.b.l.). Elle se trouve régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615.

Le siège social de l'association pourra être transféré à tout moment à un autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** L'association a pour objet:

- de servir de lien permanent entre ses membres;
- de conseiller ses membres et de défendre sur le plan national et sur le plan international par tous les moyens jugés adéquats les intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres.

Dans l'accomplissement de son objet, l'association agit avec le concours et/ou l'intermédiaire de la Fedil-Business Federation Luxembourg, association sans but lucratif, et lui soumet toute proposition utile contribuant à l'amélioration de la situation de ses membres ou celle de l'industrie.

L'association pourra agir dans tous les domaines et accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle est neutre du point de vue politique, confessionnel, idéologique et racial.

L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux susceptibles de lui prêter un concours utile.

La mise en œuvre de son objet est réalisée en conformité des dispositions des présents statuts et des règlements d'ordre intérieur qui peuvent être pris par le conseil d'administration. Ces règlements d'ordre intérieur sont communiqués aux membres par les soins du conseil d'administration; ils sont tenus à la disposition de tout intéressé justifiant d'un intérêt légitime au siège de l'association.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

## **Titre II - Admission**

**Art. 5.** L'association comprend des membres effectifs (et des membres associés). Le nombre de membres est illimité. Celui des membres effectifs ne peut être inférieur à trois (3).

**Art. 6.** L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission d'un membre sont décidés par le conseil d'administration conformément aux dispositions du titre VI des présents statuts. Sa décision est souveraine. Elle ne doit pas être motivée et le conseil d'administration reste en toutes circonstances libre de refuser l'admission d'un membre. La décision du conseil d'administration est communiquée à l'intéressé par lettre recommandée.

**Art. 7.** Peuvent adresser au conseil d'administration une candidature d'admission:

7.1. comme membre effectif, les personnes physiques ou morales, membres de la Fedil-Business Federation Luxembourg, association sans but lucratif, exerçant, entièrement ou partiellement, une ou plusieurs activités en amont de l'industrie laitière luxembourgeoise, produisant au Luxembourg des produits finis, plus particulièrement à haute valeur ajoutée et disposant d'une organisation technique, commerciale et financière adéquate pour la réalisation de cette activité et demeurant, respectivement établis, au Luxembourg.

7.2. comme membre associé, les personnes physiques ou morales qui, en raison de leurs activités ou connaissances, peuvent apporter un soutien à l'association.

## **Titre III - Démission, exclusion, suspension**

**Art. 8.** La qualité de membre cesse de plein droit par le décès, la mise en faillite, la mise en liquidation volontaire ou judiciaire ou l'ouverture d'une procédure de gestion contrôlée d'un membre.

La qualité de membre effectif se perd dans les cas suivants:

(a) chaque membre est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration.

(b) le fait de se retirer des activités mentionnées sous l'article 7.1.

(c) est réputé démissionnaire le membre qui ne paie pas sa cotisation, dans les deux mois qui suivent un rappel qui lui a été adressé par lettre recommandée.

(d) l'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, peut prononcer l'exclusion d'un membre qui viole ses obligations statutaires ou qui nuit gravement aux intérêts ou à l'image de l'association.

La qualité de membre associé se perd lorsque l'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix en décide ainsi, ou bien si le membre associé décide de se retirer de l'association en adressant une lettre de démission au conseil d'administration.

**Art. 9.** Le membre qui ne fait plus partie de l'association aux termes des dispositions de l'article 8 ainsi que ses ayants-droits n'ont aucun droit sur le fond social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition des comptes, ni apposition des scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

## **Titre IV - Cotisations**

**Art. 10.** Le montant de la cotisation annuelle des membres effectifs est fixé chaque année, pour l'exercice à venir, par l'assemblée générale annuelle, sur proposition du conseil d'administration. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation. La cotisation annuelle d'un membre effectif ne peut dépasser le montant de 2.500.— EUR (deux

mille cinq cents euros) indexé (valeur à ce jour de la moyenne semestrielle des indices rattachés à la base du 1<sup>er</sup> janvier 1948).

Les membres associés peuvent être exemptés de l'obligation de verser une cotisation annuelle à l'association.

### **Titre V - Assemblée générale**

**Art. 11.** L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Les membres associés peuvent y assister avec voix consultative.

**Art. 12.** Seuls les membres effectifs disposent du droit de vote à l'assemblée générale.

**Art. 13.** L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

1. les modifications des statuts;
2. la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
3. l'adoption des budgets et des comptes;
4. la dissolution de l'association;
5. l'exclusion des membres.

**Art. 14.** Il doit être tenu au moins une assemblée générale au premier semestre de chaque année. Le conseil d'administration fixera le lieu, la date et l'ordre du jour.

L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de l'association et se termine le trente et un (31) décembre deux mille neuf (2009).

Les convocations à toute assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée générale; elles sont faites par lettres simples, expédiées aux membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour l'assemblée générale.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent. Elle doit l'être à la demande écrite d'un cinquième (1/5) des membres effectifs au moins.

**Art. 15.** L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par lettre simple adressée à tous les membres effectifs au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les présents statuts.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour. Cependant des points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour si un vingtième (1/20) des membres le demande.

**Art. 16.** Chaque membre effectif a le droit de se faire représenter par un autre membre effectif moyennant procuration écrite à adresser au président du conseil d'administration deux (2) jours avant l'assemblée. Chaque membre a une (1) voix.

**Art. 17.** Le vote a lieu à bulletins secrets, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée générale.

**Art. 18.** Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite, formulée par un cinquième des membres effectifs, le conseil d'administration doit convoquer, dans un délai de trente jours, une assemblée générale extraordinaire en inscrivant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, convoquée extraordinairement pour modifier les statuts, délibère dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale délibère sur la dissolution de l'association dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi.

**Art. 20.** Les décisions et les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre. Ce registre contenant les procès verbaux de séance, est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre.

### **Titre VI - Administration**

**Art. 21.** Les organes de l'Association sont:

- L'assemblée générale
- Le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale. Sont éligibles comme administrateurs:

- les personnes physiques, membres effectifs;

- les personnes physiques, représentants mandatés de personnes morales, membres effectifs.

Chaque administrateur est élu pour un terme de trois (3) ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les candidatures sont à adresser par écrit au moins deux (2) jours ouvrables avant la date de l'assemblée au secrétaire de l'association.

La qualité d'administrateur se perd lorsque l'administrateur quitte le membre qui l'a mandaté ou lorsque ce membre effectif, qui a conféré l'éligibilité à l'administrateur, n'est plus membre de l'association.

**Art. 23.** En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir provisoirement à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion suivante, procède à l'élection définitive du nouvel administrateur qui termine le mandat de l'administrateur dont le poste est devenu vacant.

Les fonctions d'administrateur ne donnent pas lieu à rémunération, mais les frais qu'elles comportent sont remboursés par l'association.

**Art. 24.** Le Conseil d'administration choisit en son sein parmi les membres effectifs ou élus, un président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire et un trésorier et détermine la durée de leurs fonctions. Le président doit être un membre effectif.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou, à défaut, par un autre membre du conseil d'administration.

**Art. 25.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale, sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 26.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. Il ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres effectifs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de parité de voix, celle du président est prépondérante. Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, conservés au secrétariat où chaque membre peut en prendre connaissance.

**Art. 27.** Le conseil d'administration gère l'association, convoque et organise les assemblées générales et exécute les décisions de celles-ci. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition de l'association notamment dans les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il est habilité à établir des règlements d'ordre intérieur qui compléteront les présents statuts pour assurer le bon déroulement de l'activité de l'association.

Le conseil d'administration représente l'association dans ses relations avec les particuliers, les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et tous autres tiers. Il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, soit pour la gestion journalière de l'association, soit pour une ou plusieurs affaires déterminées à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être des membres.

Les travaux administratifs et financiers journaliers sont confiés par le conseil d'administration à un secrétaire de l'association qui assiste également aux réunions du conseil d'administration et aux assemblées et en dressera rapport. Il gère les comptes de l'association et est habilité à signer également la correspondance de l'association. Les engagements financiers doivent être signés tant par le président que par le vice-président.

Le conseil d'administration peut constituer des commissions ou groupes de travail comportant au moins un administrateur et des experts techniques externes.

Tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale, soit par la loi, soit par les statuts, sont de la compétence du conseil d'administration et l'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

**Art. 28.** Sous réserve des dispositions de l'article 27, alinéa 4, la signature du secrétaire engage administrativement l'association et les signatures conjointes du président et du vice-président engagent valablement l'association au niveau financier.

Les administrateurs pourront donner mandat écrit à un membre du conseil d'administration pour les représenter aux réunions, un administrateur ne pouvant représenter qu'un seul administrateur absent. Pareil mandat n'est valable que pour une séance.

**Art. 29.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président.

**Art. 30.** Tout administrateur qui serait absent à trois (3) réunions du conseil d'administration par exercice, sans motif valable, est considéré comme démissionnaire de son poste d'administrateur.

## **Titre VII - Surveillance**

**Art. 31.** Chaque année, l'assemblée générale désigne un commissaire ne faisant pas partie du conseil d'administration, dans le but de vérifier à la fin de l'exercice les comptes, les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du

capital. Ce commissaire soumet son rapport à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur les décomptes de l'exercice écoulé.

#### **Titre VIII - Rapports avec la Fedil-Business Federation Luxembourg A.s.b.l.**

**Art. 32.** L'ASSOCIATION LAITIÈRE LUXEMBOURGEOISE A.s.b.l. ainsi que ses membres effectifs sont affiliés à la Fedil-Business Federation Luxembourg A.s.b.l..

Par son adhésion à la Fedil-Business Federation Luxembourg A.s.b.l, l'association et ses membres reconnaissent se soumettre aux statuts actuels et futurs de la première nommée.

#### **Titre IX - Modification des statuts, dissolution, liquidation**

**Art. 33.** Il est procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi.

En cas de dissolution, l'actif net, restant après acquittement du passif, reçoit l'affectation à déterminer par l'assemblée générale qui aura prononcé la dissolution.

En cas de dissolution judiciaire de l'association conformément à l'article dix-huit (18) de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations et les fondations sans but lucratif, la décision sur l'affectation de l'actif net après acquittement du passif appartient à l'assemblée générale à convoquer par le ou les liquidateurs.

#### **Titre X - Arbitrage**

**Art. 34.** Tous différends et contestations qui pourront s'élever à l'occasion de l'interprétation et de l'application des présents statuts ou des règlements d'ordre intérieur de l'association, soit entre l'association et un ou plusieurs membres, soit entre membres, seront résolus par arbitrage conformément au règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. La décision arbitrale n'est susceptible ni d'appel, ni d'un autre recours. La voie judiciaire est en toute hypothèse exclue.

#### **Titre XI - Disposition générale**

**Art. 35.** Pour tous les points non prévus par les présents statuts, la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif s'appliquent.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

LUXLAIT, Association agricole / NOUVELLE LUXLAIT PRODUITS Sàrl / FROMAGERIE DE LUXEMBOURG Sàrl  
M. John RENNEL / M. Claude STEINMETZ / M. Carlo FEYDER  
*Président / Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2008122378/9407/215.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07558. - Reçu 628,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080142853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

#### **Semaphore Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 141.746.

#### — STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt et un août.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Monsieur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, avec adresse professionnelle 16, allée Marconi, L-2120, Luxembourg,

- Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, avec adresse professionnelle 16, allée Marconi, L-2120, Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SEMAPHORE INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et

la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000.-€) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant ad-mis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre 2008.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 11.30 heures et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) M. Luc Braun, prénommé, cinq cents actions . . . . .	500
2) M. Horst Schneider, prénommé, cinq cents actions . . . . .	500
TOTAL: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000.-€) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.500.- €.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, avec adresse professionnelle 16, allée Marconi, L-2120, Luxembourg,

- Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, né à Trèves, Allemagne, le 20 septembre 1957, avec adresse professionnelle 16, allée Marconi, L-2120, Luxembourg,

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68578.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

EURAUDIT S.à r.l., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42889.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

5) M. Luc BRAUN, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration et M. Horst SCHNEIDER, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

6) L'adresse de la société est fixée à 16, allée Marconi, L-2120, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Braun, H. Schneider, Frieders.

Enregistré Luxembourg A.C., le 29 AOUT 2008, Relation: LAC/2008/ 35424. — Reçu deux cents euros à 0,50%: 200 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008123539/212/127.

(080143758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.